

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Parc de Stockage de Vésigneul sur la commune principale de l'AIOT Route de Chalons 51240 Vésigneul-sur-Marne.

La référence de votre dossier est A-2-1D17TDE5W et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/12/2022 à 16h16 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **91058190900017**

Raison sociale **PARC DE STOCKAGE D'ELECTRICITE DE VESIGNEUL**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

50 RUE MADAME DE SANZILLON

RWE Renouvelables France

92110 CLICHY

Signataire

Qualité : **Président**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Parc de Stockage de Vésigneul**

Description des activités :

Le projet consiste à construire sur la commune de Vésigneul sur Marne une installation de stockage d'énergie électrique d'une puissance de 23,2 MW et d'une capacité de 46,6 MWh, raccordé au poste électrique construit à proximité par une liaison construite en technique souterraine sur une longueur d'environ 70 m. Le futur site sera un lieu clôturé d'environ 4 800 m² constitué d'une plate forme sur laquelle seront implantés les conteneurs de batteries et les conteneurs des appareils électriques (transformateurs, disjoncteurs, sectionneurs,...) abritant le matériel de pilotage des installations électriques du poste de transformation et abords aménagés. Ce site de stockage est destiné à gérer les congestions sur le réseau occasionnées par les pics de production des énergies renouvelables. Il permettra d'accompagner leur développement.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Route de Chalons 51240 Vésigneul-sur-Marne**

X : 809405

Y : 6866083

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 999 kW ^D		ERREUR PLATEFORME : La réelle puissance du projet est de 23.2MW.

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Pas de déchets prévus en phase d'exploitation de l'unité.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **L'installation sera équipée d'une réserve souple accessible en toutes saisons de 60 m3 conformément aux recommandations de la SDIS Marne. De la même façon une zone d'aspiration sera dédiée afin de garantir le stationnement des engins de lutte contre l'incendie pour leur mise en aspiration sur des points d'eau incendie.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Solutions mises en place pour la gestion des incendies : 1. Mesure en permanence de la température des cellules (Déconnexion en cas de température trop élevée) 2. Refroidissement liquide de l'ensemble des batteries. 3. Détecteur de fumée 4. Ventilation au sein du container

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Extrait cadastre_ZW68.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plans d'ensemble.pdf